

Le Gouvernialud

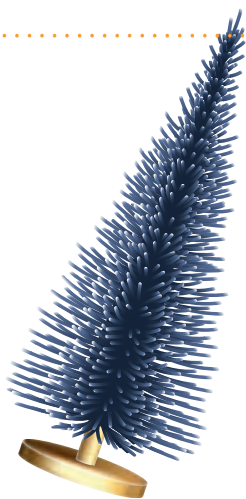
BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
DE LA COMMUNE DE GOUVERNES



**ROULEZ JEUNESSE,
LE CMJ, C'EST PARTI!**

WWW.GOUVERNES.FR

LE MOT DU MAIRE



NATHALIE TORTRAT
Maire de Gouvernes

CHÈRES GOUVERNIAUDES, CHERS GOUVERNIAUDS,

**IL ÉTAIT DE NOS OBJECTIFS PRIORITAIRES,
NOUS L'AVONS CRÉÉ CE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE GOUVERNES !**

Nous remercions l'équipe enseignante et la nouvelle directrice de l'école de Gouvernes Madame Hénichart pour leur participation active à ce projet.

Nous ne nous attendions pas avoir tant de postulants, 20 jeunes Gouverniaud(e)s se sont porté(e)s candidat(e)s pour 15 postes d'élus. Nos candidats ont dû faire campagne, pour in fine, être élus par leurs pairs. Les vingt candidats siègent, 15 titulaires et 5 suppléants dont Capucine RENOARD élue Maire, Tom RODRIGUES adjoint à l'Environnement, Juliette TEMPLE adjointe à la Communication, Philéas GUIHARD adjoint au sport et à la culture et Emma DE PINHO à la Vie du Village.

Nos jeunes conseillers municipaux ont commencé leur mandature en assistant à la cérémonie du souvenir du 11 novembre au cimetière de Gouvernes, ce qui n'a pas manqué de toucher nos anciens combattants.

Je profite également de cet édito pour remercier tous les bénévoles qui ont participé au nettoyage de notre cimetière. Ce cimetière longtemps laissé de côté est dorénavant propre et nous allons pouvoir procéder à son embellissement.

Devant la volonté des Gouverniauds de participer à la rénovation de la commune, nous allons faire appel aux compétences de nos administrés pour nous aider dans les projets et constructions futures de notre commune. Chers Gouverniauds, chères Gouverniaudes, vous avez des compétences et vous souhaitez être utile à la collectivité, faites-vous connaître en écrivant à contact@gouvernes.fr avec en objet du mail : « Je veux aider ma commune ».

Enfin, La prochaine étape de notre projet communal sera la mise en place de comités de quartiers pour que chacun puisse participer pleinement à la construction du Gouvernes de demain.

**Je vous souhaite à toutes et à tous
de merveilleuses fêtes de fin d'année**



NOUS CONTACTER

Par téléphone : 01 64 30 12 09
Par email : contact@gouvernes.fr
Par courrier : Mairie de Gouvernes
Bulletin d'Informations - 77400 GOUVERNES

[f @Gouvernes](#)
[t @MairieGouvernes](#)
[i Gouvernes_mairie](#)

N°51 - Décembre 2021

Bulletin d'informations municipales
Édité par la Commune de Gouvernes

Tirage : 550 exemplaires | ISSN 2418-120X

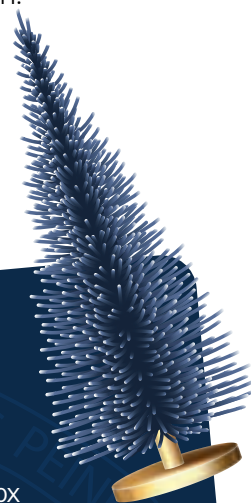
Directeur de la Publication : Nathalie TORTRAT

Directeur délégué : Arnaud GUIHARD

Maquette : RoyDesign

Impression : Epic Graphique (SAINT THIBAUT DES VIGNES)

Crédit Photos : Mairie de Gouvernes - Freepik





COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL > DU 01 JUILLET 2021

Présents :

Mme TORTRAT, Maire

M. MAINGON, Mme HILAIRE, M. PANIER, Mme DUBAND, Adjoints

M. PUCCINELLI, M. GUIHARD, Mme ROBILLARD-DIABATE, M. ILLY, Conseillers Municipaux délégués

Mme EBERT, M. TONI, Conseillère et Conseiller Municipaux

Absente : Mme ANDRE

Secrétaire de séance : M. GUIHARD

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 20h05 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. GUIHARD secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Procès-Verbal de la séance du 1er avril 2021 :

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I. CAMG : contrat de relance et de transition écologique (CRTE) :

Madame le Maire explique que pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologiques, démographiques, numériques et économiques dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique.

Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'Etat à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

Le CRTE répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCL.

Concrètement, le CRTE formalisera les moyens financiers engagés (dotations type FNADT, DSIL, DETR etc., et autres dotations des opérateurs d'Etat) ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation auprès des partenaires (ADEME, CEREMA ...). Outre les fonds et dotations, le CRTE intégrera les dispositifs contractuels précédents (contrat de ville ...). C'est ainsi que les CTE d'ores et déjà engagés sont invités à évoluer pour s'inscrire dans cette nouvelle démarche de transition écologique.

Deux exigences sous-tendent l'éligibilité des actions proposées à ce nouveau dispositif pour s'inscrire dans une ambition de transition écologique :

- Être économe en foncier afin de participer à la lutte contre l'artificialisation des sols
- Ne pas financer de projets fortement émetteurs en Gaz à Effet de Serre (GES).

Sous la conduite des Préfets de département, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents.

II. Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation :

Code Général des Impôts, article 1383

« I. Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

La commune peut, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis et pour la part qui lui revient, limiter l'exonération prévue au premier alinéa du présent I à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable. La délibération peut toutefois limiter cette exonération uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L.301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés

Jusqu'à ce jour, la commune n'exonérait pas de cette taxe.

Mme Ebert propose l'exonération de cette taxe à hauteur de 60% pour favoriser la construction et l'installation de primo accédant. Au vu des prix des terrains, ce ne sont pas les jeunes ménages qui s'installent et les finances de la commune sont limitées.

Le Conseil Municipal décide à la majorité avec 13 voix pour et 1 abstention (Mme Ebert) de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

III. Renouvellement de la convention avec le Relais d'Assistantes Maternelles de St Thibault

LA CONVENTION SUR L'ACCUEIL DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S AGREE(S) DE LA COMMUNE DE GOUVERNES SUR LES TEMPS D'ANIMATION ET LES TEMPS DE PROFESSIONNALISATION DU RAM est une convention passée entre Saint-Thibault des Vignes et Gouvernes qui a pour objet de faire bénéficier des services proposés par le Relais assistantes maternelles de la commune de Saint Thibault des Vignes (ateliers, informations sur la réglementation, etc...) aux assistantes maternelles de la commune.

Le relais Assistantes maternelles de Saint Thibault des Vignes, au 29 rue du Clos de l'érable 77400 Saint Thibault-des-Vignes est un équipement en gestion municipale directe.

Ses missions sont :

- Informer les parents, les professionnels et les futur(e)s professionnel(le)s de la petite enfance.
- Offrir un cadre d'échanges et d'accompagnement des pratiques professionnelles pour les assistant(e)s maternelles et les gardes à domicile en contribuant à leur professionnalisation.
- Proposer un lieu de rencontre aux parents ; aux professionnel(le)s et aux enfants.
- Participer à la fonction d'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant.

Deux ateliers par mois sont proposés à Saint-Thibault aux assistantes maternelles de Gouvernes, 25€ par atelier et par personne, et un tarif de 50€ par assistante maternelle pour la gestion administrative.

Le Conseil autorise à l'unanimité la signature de la convention sur l'accueil des assistantes maternelles agréées de la commune de Gouvernes sur les temps d'animation du RAM.

IV. Convention relative à l'accueil des enfants sur le temps extrascolaire de Chanteloup en Brie

La commune de Chanteloup est en mesure d'accueillir les petits Gouvernais sur le temps extrascolaire.

Elle propose de signer avec notre commune, une convention pour accueillir des enfants sur le temps extrascolaire du mercredi et des vacances au sein de la structure suivante : Accueil de Loisirs Sans Hébergement de « LA FERME DU PAVILLON ».

Les conditions tarifaires basées sur le quotient familial sont les mêmes que pour les habitants de Chanteloup.

Le Conseil adopte, à l'unanimité la convention relative à l'accueil des enfants sur le temps extrascolaire du mercredi et des vacances à l'accueil de loisirs sans hébergement de « La Ferme du Pavillon » de Chanteloup en Brie.

V. Renouvellement de la convention avec la commune de St Thibault sur les temps extrascolaires

Mme le Maire informe qu'il s'agit du renouvellement de la convention sur les temps extrascolaires les mercredis et vacances scolaires entre Gouvernes et Saint-Thibault-des-Vignes. Il n'y a pas de changement par rapport à la précédente convention hormis l'insertion des tarifs concernant les PAI.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention sur les temps extrascolaires et périscolaires, les mercredis et vacances scolaires pour les enfants de la commune de Gouvernes à l'accueil de loisirs de St Thibault.

VI. Renouveau de la convention de coopération avec la cuisine centrale de Lagny-sur-Marne

Les repas de la cantine de l'école sont fournis par la cuisine centrale de Lagny, la commune ayant passé une convention avec la ville de Lagny-sur-Marne en septembre de l'année dernière.

Monsieur Guihard souhaiterait qu'une évaluation qualitative auprès des usagers soit organisée en amont au prochain renouvellement. Mme Le Maire lui propose de créer une commission pour faire un benchmark.

Pour éviter le gâchis, les desserts restants seront redistribués au goûter des enfants inscrits à la garderie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la convention de coopération entre les deux collectivités territoriales.

VII. Convention concernant le projet de socle numérique dans les écoles élémentaires

Il s'agit d'une convention passée avec l'Education Nationale pour le subventionnement de tableaux numériques et de tablettes.

Le point est reporté, la convention n'a pas été réceptionnée.

VIII. Modification des horaires d'un emploi non permanent de 22h à 27h

Mme le Maire explique qu'afin de pallier à l'absence d'un agent périscolaire en maladie de longue durée, les horaires de l'emploi permanent doivent être augmentés.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'augmentation des horaires d'un emploi non permanent de 22h à 27h.

IX. Modification des horaires d'un emploi non permanent de 23h à 32h

Mme le Maire explique que pour pallier à l'absence de ce même agent en longue maladie, il est nécessaire de répartir les heures sur deux agents et donc d'augmenter les heures d'un autre personnel périscolaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'augmentation des horaires d'un emploi non permanent de 23h à 32h.

X. Mise à jour du règlement du cimetière

Le règlement date de 1985, il est nécessaire d'effectuer une mise à jour pour l'ajout du columbarium, du jardin des souvenirs et la modification de la durée des concessions.

Mme Hilaire demande que des travaux soient faits dans le cimetière pour cacher les poubelles, faire du tri car terres et plantes sont jetées dans la poubelle des ordures ménagères.

Certaines tombes sont abimées et ne sont plus entretenues. Mme le maire propose la création d'une commission cimetière et invite Mme Ebert à y participer.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité, avec 12 voix pour, 2 abstentions (Mme Ebert, M. Toni) la mise à jour du règlement du cimetière.

XI. Réfection de l'Avenue des Deux Châteaux

Au vu de l'état de la route, un devis a été réalisé pour la réfection et le revêtement de l'Avenue des Deux Châteaux pour un montant total de 65 651.30 € HT réparti sur les communes de Conches sur Gondoire, Guermantes et Gouvernes. Le montant pour Gouvernes est de 31 945.15 euros HT.

Mme le Maire souhaite mettre au vote le fait de réaliser les travaux en totalité, en partie ou pas du tout. M. Guihard dit qu'au vu de la prise en charge du revêtement par le département et du coût raisonnable demandé par la société pour la réfection des bordures il serait opportun de réaliser les travaux. M. Panier en convient mais estime que d'autres investissements sont à réaliser avant celui-ci qui n'était pas prévu.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité, avec 13 voix pour, 1 voix contre (M. Panier) la réalisation totale des travaux

INFORMATIONS DIVERSES :

CAMG: Trame noire

Marne et Gondoire a engagé fin 2020 une étude pour réaliser une trame noire sur le territoire.

L'urbanisation engendre un développement marqué de l'éclairage artificiel nocturne. Les nombreux points d'éclairage (lampadaires, enseignes, phares de voitures...) entraînent un phénomène de pollution lumineuse. L'impact de ce dernier sur la biodiversité est de plus en plus reconnu, notamment sur les déplacements de la faune pendant la nuit au sein d'un territoire donné.

La trame noire est donc l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes. Le degré de luminosité artificielle nocturne imposé par le réseau d'éclairage délimite donc des corridors écologiques.

L'objectif est donc d'éteindre les lumières artificielles dans le but de préserver la biodiversité, de protéger le sommeil des êtres humains et de faire des économies d'énergie.

Coulée de boue :

Les 3 et 4 juin derniers, la commune a de nouveau subi des coulées de boue, plus précisément, Rue la Fontaine, au cimetière et au Clos de la Sarge. Ces coulées de boue sont dues à la culture de maïs qui ne retient pas les terres. Monsieur Thierry, agriculteur a été rencontré à deux reprises, une première fois à Gouvernes sur les lieux pour rencontrer les sinistrés, le deuxième rendez-vous a eu lieu avec Mme le Maire et la CAMG à Rentilly. Les phénomènes météorologiques sont de plus en plus fréquents et violents, il a été demandé à Monsieur Thierry de repenser sa manière de cultiver.

Bilan annuel SMAEP (Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Région IDF) :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable sera mis sur le site internet de la commune (www.gouvernes.fr)

Château de Deuil :

Madame le Maire a reçu dans les locaux de la Communauté d'Agglomération un aménageur qui propose de détruire le château pour construire une résidence locative de standing pour personnes âgées de quelques 90 logements. Le nombre de logements ferait augmenter considérablement, le nombre d'habitants de la commune. Madame le Maire a donc demandé de revoir le projet, non acceptable en l'état. La réalisation de 104 logements dont 20 logements sociaux a été proposée, non acceptable en l'état... Aucun projet n'est donc arrêté à ce jour.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

> DU 30 SEPTEMBRE 2021

Présents :

Mme TORTRAT, Maire

M. MAINGON, Mme HILAIRE, M. PANIER, Mme DUBAND, Adjoint

M. CABARRUS, Mme CHANLON, M. PUCCINELLI, M. GUIHARD, Mme ROBILLARD-DIABATE, M. COUSIN,

M. ILLY, Mme ANDRE, Conseillers Municipaux délégués / Mme EBERT, M. TONI, Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : M. COUSIN

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 20h10 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. COUSIN secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Procès-verbal de la séance du 1 Juillet 2021 :

Approuvé à l'unanimité suite aux modifications demandées par M. Guihard :

Point 1 : explication des acronymes : EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale), FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire), DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local), DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), CTE (Comité technique d'Etablissement)

Point n°6 : 3ème ligne, remplacé « Monsieur Guihard souhaiterait tester les menus » par « Monsieur Guihard souhaiterait qu'une évaluation qualitative auprès des usagers soit organisée en amont au prochain renouvellement »

DELIBERATIONS :**I. PLU : Modification simplifiée n°2 :**

M. Maingon, adjoint à l'urbanisme explique que la modification simplifiée n°2 du PLU comprendra les 10 points suivants :

1. Clarifier la règle d'implantation par rapport aux voies et emprises publiques en zone UB
2. Appliquer à l'article 6 de la zone UA les mêmes dispositions qu'en UB
3. Clarifier l'utilisation des termes de constructions et installations afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme
4. Adapter les destinations autorisées en secteur Nd
5. Modifier les règles relatives aux clôtures
6. Intégrer des dispositions réglementaires relatives au bruit
7. Clarifier les règles en matière de réalisation d'aires de stationnement de bureaux
8. Apporter des précisions sur les éléments de superstructure autorisés dans le calcul de la hauteur
9. Annexer le zonage des eaux pluviales
10. Corriger une erreur matérielle sur le plan de zonage

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre le projet de modification simplifiée n°2 du PLU, les avis des Personnes Publiques Associées, de l'Autorité environnementale à disposition du public en mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituelle pour une durée d'un mois du 1er novembre au 1er décembre. Le projet pourra être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse <https://www.gouvernes.fr>,

Décide de porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition dans un journal diffusé dans le département. Cet avis, sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition, Décide d'ouvrir un registre en mairie permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU.

Il sera tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture, pendant toute la durée de la mise à disposition. Les observations pourront également être formulées à l'adresse urbanisme@gouvernes.fr

A l'expiration du délai de mise à disposition, le maire présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et approuvera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

II. Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire :

Le Conseil Municipal approuve à la majorité avec 14 voix pour et 1 abstention (M. Panier) la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de « Marne et Gondoire ».

Les nouveaux statuts élargissent les compétences facultatives de la CAMG à « la création, l'aménagement et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain », à « l'organisation et la gestion d'expositions avec les collections des musées du territoire » à compter du 1er janvier 2022.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération dans les délais requis.

III. Renouvellement du groupement de commande relatif à la maintenance et dépannage des équipements de sécurité contre les risques incendies

La CAMG prévoit de renouveler la mise en place d'un service commun de commande relatif à la maintenance et dépannage des équipements de sécurité contre les risques incendies.

Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes pour la prestation de service de maintenance et dépannage des équipements de sécurité contre les risques incendie

IV. Adhésion au groupement d'intérêt public ID77

Ce groupement a ainsi été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie, ainsi qu'il ressort de sa convention constitutive.

Le Conseil adhère, à l'unanimité, au groupement d'intérêt public ID77, approuve la convention constitutive intégrant son avenant n°1

V. Désignation d'un correspondant défense

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de Défense et un rôle pédagogique envers les jeunes générations, en particulier sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Cyril COUSIN, correspondant défense.

VI. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les nouveaux statuts du SDESM

VII. Adhésion des communes au SDESM

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'adhésion des communes suivantes au SDESM: Dampmart, Claye Souilly, Annet sur Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil Amelot, Montgé en Goële, Moussy le Neuf, Oissy, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes.

INFORMATIONS DIVERSES :

CAMG : Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD)

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est une instance chargée de la coordination locale du contrat local de sécurité ou de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Le conseil réunit notamment les maires, la Procureure de la République, le Sous-Préfet, les forces de l'ordre et de secours, l'Éducation nationale, les bailleurs sociaux et les services de prévention spécialisés. Il s'attache à la lutte contre la délinquance, la violence, les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales, le harcèlement, ...

Deux contrats ont été mis en place dans le cadre du CISPD :

Le contrat de sécurité intégrée, partenariat entre la CAMG et l'Etat qui s'articule autour de la sécurité intérieure, la justice, la prévention de la délinquance, les mineurs, l'éducation nationale, la radicalisation et le séparatisme, et le transport. Dans ce cadre il est prévu la mise à disposition de 10 agents de police qui viendrait en renfort sur le commissariat de Lagny et qui n'interviendrait que sur le territoire de Marne et Gondoire.

Une convention de partenariat signée avec le Parquet de Meaux qui a pour objectif de renforcer et d'approfondir les relations entre le Parquet et les maires du ressort, le renforcement de la justice de proximité, l'adaptation de la réponse pénale à la réalité des territoires.

Ramassage d'Automne :

Celui-ci aura lieu le samedi 2 octobre de 9h à 12h. Un ramassage sur toute la commune aura lieu avec 7 ou 8 équipes.

Concernant le nettoyage du cimetière, une douzaine de bénévoles est prévue dont des membres du comité des fêtes et des élus, une benne sera mise en place devant le cimetière

Il s'agit d'une démarche des 3 communes de Conches sur Gondoire, Guermantes et Gouvernes, une collation est prévue à Conches à 12h pour les bénévoles.

Conseil Municipal des Jeunes :

La clôture des inscriptions aura lieu vendredi 1er octobre, à 18h30, un tirage au sort pour l'ordre des affiches des candidats suivra.

La campagne aura lieu pour les enfants du Ce1 au Cm2 du 2 au 8 octobre, l'élection sera organisée au réfectoire, dans des conditions semblables aux élections municipales.

La campagne aura lieu du 2 au 9 octobre, pour les collégiens, l'élection se déroulera le 10 octobre de 10h à 12h dans la salle Lhuillier.

Seuls les enfants et adolescents de moins de 18 ans pourront voter avec un justificatif de domicile.

Le premier Conseil Municipal des Jeunes d'installation aura lieu le 15 octobre à 19h00.

Rapport du SIAM :

Le rapport 2020 sera mis en ligne sur le site de la commune
 > www.gouvernes.fr

**Horaires d'accueil en mairie**

La mairie vous ouvre ses portes aux horaires suivants :

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI :
 8^h30-12^h00 | 13^h30-18^h15
SAMEDI : 9^h00 À 11^h45
MERCREDI ET DIMANCHE : FERMÉ

**LES ÉLUS ASSURENT
UNE PERMANENCE**

Tous les samedis de 11h00 à 12h00

pour recueillir vos demandes
ou vous aider
dans vos démarches.

► Actualité SIETREM

DÉMARCHAGE POUR LA VENTE DE CALENDRIERS : LA POSITION DU SIETREM

Un certain nombre d'habitants posent des questions sur le démarchage pour les étrennes de fin d'année. Des personnes se présentent comme des éboueurs de la société SEPUR, prestataire pour les collectes. Quelle est la conduite à tenir ? Pour y voir plus clair, voici le message adressé par le Sietrem :

Le SIETREM vous rappelle que la vente de calendriers par les équipages de collecte est une initiative personnelle, non encadrée par le syndicat. Cette démarche n'est ni réglementaire, ni contractuelle. Cette pratique relève d'une coutume qui dépend du libre arbitre de chacun. Elle résulte donc de la seule volonté des habitants. Cette règle a été rappelée par le SIETREM à ses prestataires de collecte.

Attention néanmoins aux faux démarcheurs et aux vols par ruse qui sont signalés chaque année. En cas de démarchage malveillant ou insistant, nous vous invitons à alerter les services de police

► UN NOUVEL OUTIL DE COVOITURAGE DES DÉCHETS EN DÉCHETTERIE

Afin de répondre aux besoins d'une partie de la population qui ne peut se déplacer en déchetterie, le Sietrem a développé un nouvel outil numérique d'entraide SIETREM WASTER.

Cette application consiste à mettre en relation les habitants qui souhaitent se débarrasser de leurs déchets avec des voisins « collecteurs » qui peuvent les aider à les transporter en déchetterie, en échange d'une éventuelle participation financière.

Elle est accessible depuis le site internet « sietrem.waster.fr » ou via l'application « SIETREM WASTER ». Disponible sur les plateformes de téléchargement mobile Apple Store et Google Play.

► LE PRINCIPE EST SIMPLE

Se connecter sur la plateforme et remplir un formulaire en indiquant la nature et la description des objets à évacuer, l'estimation du volume à transporter...

Une fois l'annonce publiée, les personnes en mesure d'aider les habitants les contactent via la messagerie instantanée de la plateforme et proposent un prix pour le transport.

L'utilisateur n'a plus qu'à faire son choix parmi les propositions des collecteurs.

Rappel : en fonction de la nature et du volume des déchets à évacuer, les déchets peuvent être apportés dans l'une des 5 déchetteries du SIETREM en présentant la pièce d'identité et le badge d'accès et en respectant le règlement en vigueur.

(consultable sur le site www.sietrem.fr - Rubrique «Nos déchets» - Les déchetteries).

**AVEC SIETREM WASTER,
MUTUALISEZ VOS TRAJETS
À LA DÉCHETTERIE.**



**ÉVACUEZ VOS DÉCHETS
ET DONNEZ-LEUR
UNE SECONDE VIE
GRÂCE À VOS VOISINS.**



Les calendriers de collecte des déchets en porte-à-porte sont également en ligne sur SIETREM WASTER

Rendez-vous sur le site internet sietrem.waster.fr
ou téléchargez l'appli **SIETREM WASTER** sur votre smartphone.

www.sietrem.fr 0 800 770 061 Service & appel gratuits info@sietrem.fr Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 et de samedi à 9h00 à 12h00

INFO COLLECTE DU VERRE

DEMANDE DE GRANDS CONTENEURS SUR ROUES (80 L) AUPRÈS DU SIETREM

Suite à la nouvelle fréquence de collecte du verre (tous les 15 jours), les petits conteneurs se révèlent pour certains habitants trop petits et peu pratiques à déplacer. Le SIETREM propose aux habitants qui en expriment le besoin un échange de leur bac actuel contre un bac plus grand. En complément, il est rappelé que des bornes d'apport volontaire sont présentes à travers tout le territoire.

Petit rappel du jour de collecte du verre : LES JEUDIS DES SEMAINES PAIRES



de Torcy/St-Thibault recrutent !

L'équipe des Restaurants du Cœur de Torcy/Saint-Thibault recherche de bénévoles pouvant être intéressés par les tâches suivantes :

- ▶ Tri de denrées en grandes surfaces
- ▶ Chauffeurs ou accompagnants dans le camion des restos du cœur (circuit de ramassage de dons chez nos partenaires)
- ▶ Tâches diverses dans notre stock (tri, rangement, préparation de la distribution)
- ▶ Réception et rangement des livraisons

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER**

AU 06.77.62.92.42

(Michelle Mery. Responsable du centre).



VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

▶ ADHÉSION AU DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS ET PARTICIPATION CITOYENNE

La Mairie a adhéré au dispositif VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES. Ce dispositif permet de prévenir le voisinage, la mairie et par ce biais le commissariat de tout évènement suspect ou important. De fait, de recevoir les alertes par sms, téléphone fixe ou mail

CONVIVIALITE, SECURITE et ENTRAIDE
sont au programme de ce dispositif.



Voisins vigilants et solidaires a, par ailleurs, passé une convention avec la direction centrale de la sécurité publique le 24/02/2021.

Des chefs de secteurs des commissariats désignés « référents SQ » seront désormais chargés notamment

- de prendre en compte les informations émanant de « citoyens référents » (dispositif de la participation citoyenne) ;
- de contacter s'il en est besoin les « voisins vigilants » destinés à prévenir de la délinquance ;
- de relayer auprès des « voisins vigilants » des messages de prévention en direction de la population.

N'attendez plus : informez vos voisins et votre mairie, ils vous informeront également.

Rejoignez gratuitement vos voisins vigilants !

Pour vous inscrire, il suffit d'aller sur le site :
<https://www.voisinsvigilants.org/>

Nettoyage d'Automne



A nouveau, à l'occasion du grand nettoyage automnal, en ce matin ensoleillé du 2 octobre, les communes de Gouvernes, Guermantes et Conches ont uni leurs forces et lancé les volontaires sur les bords des chemins et des routes communales à la recherche des moindres déchets abandonnés. Cette matinée s'est achevée à Conches par le partage d'un apéritif et de la soupe au potiron concoctée par Ali du restaurant Le Gouverniaud, moment convivial offert par les 3 municipalités à tous les participants. Les plus jeunes ont pu repartir avec stylos, magnets, mémo-tris, ... fournis gracieusement par le SIETREM et ont reçu le diplôme de « **bon trieur écocitoyen** ».

Un grand merci à tous les participants et encadrants des 3 communes sans qui ce moment convivial n'aurait pu se tenir.

► Création Conseil Municipal des Jeunes de Gouvernes



Nous vous avons annoncé depuis l'année passée le projet de création du Conseil Municipal des Jeunes, mais les confinements et le contexte sanitaire ne nous avait pas permis de le mettre en place. Aujourd'hui c'est chose faite : le Conseil Municipal des Jeunes de Gouvernes est créé et nous sommes fiers de vous présenter le déroulement de son installation.

Élément important du programme de campagne de Nathalie Tortrat et de notre équipe, le Conseil des jeunes est primordial pour prendre en compte la place des jeunes : enfants et adolescents au sein de Gouvernes. Il se veut de donner à ceux-ci les moyens de concevoir des projets concrets, d'intervenir sur ceux-ci et de prendre part activement à la vie de la commune aux côtés des élus municipaux. Ils développeront ainsi leur civisme par des rencontres intergénérationnelles avec les associations locales, seront les porte-paroles de la jeunesse, œuvreront pour le bien-vivre de tous dans la commune, tout en exerçant leur citoyenneté avant l'âge de la majorité. Ils appréhenderont les rouages des institutions de la République Française : de la commune à l'agglomération de communes, telle que Marne et Gondoire, les responsabilités du département, le rôle de la Région, et de l'État. Ce Conseil Municipal des Jeunes permettra aux élus d'être à l'écoute du jeune public, de faire respecter les droits de l'enfant ainsi que de prendre en considération la pertinence de leurs idées et de leur regard sur notre monde. **Qui d'autres que les jeunes eux-mêmes peuvent parler de leurs rêves et de leurs besoins ?**

L'appel à candidature a commencé du 25 Août jusqu'au 30 septembre 2021. Nous avons réceptionné 20 dossiers de candidatures : 8 Collégiens (de la 6^e, 5^e et 4^e) et 12 Primaires de CE2, CM1 et CM2, habitant tous Gouvernes et âgés entre 7 et 14 ans. Nous avons suivi les règles du cérémonial officiel de toute élection. Ainsi, la campagne d'affichage des candidatures s'est déroulée du 2 au 9 octobre, sur les panneaux électoraux habituels positionnés à côté de la mairie. Peut-être avez-vous pu apprécier la richesse de leurs programmes respectifs ?

Les élections se sont tenues le 8 octobre à l'École de Gouvernes, avec le soutien de l'équipe enseignante et le dimanche 10 octobre 2021 dans la salle Lhuillier de 10 à 12h, avec bulletin individuel de vote, liste électorale des jeunes, urne et isolement. Huit postes étaient à pourvoir pour les collégiens, sept pour les primaires (1x CM2, 3 x CM1 et 3 x CE2) et cinq postes de suppléants (1x CM2, 2x CM1 et 2x CE2). Ensuite, le dépouillement des deux scrutins a été mené par les Jeunes : les Primaires dépouillant les votes des Collégiens à une table, et vice versa, les Collégiens s'occupant du dépouillement et du comptage des votes des Primaires, à une autre table sous l'encadrement de Madame le Maire et des Elus.

VOICI LA LISTE DES JEUNES ELUS :

Laurine COUSIN Laurine 4^e, Léna PUCINELLI 4^e, et Tom RODRIGUES 4^e | Emma DE PINHO 5^e, et Capucine RENOARD 5^e | Tyssia MOREIRA 6^e, Fanny PUCINELLI 6^e, Emma RODRIGUES 6^e | Gabin DUBOIS-MALATIER CM2 | Eva BERTAUT CM1, Philéas GUIHARD CM1, Lucille ROBBE CM1 | Armand DECK- FERON CE2, Mathieu LE MOIGNE CE2, Juliette TEMPLE CE2.

SONT SUPPLÉANTS :

Thom BARAT CM1, Émilie COUSIN CE2, Gabin FAURE CM1, Maxime GODIN CM2 et Margaux LEROUX CE2.



Lors du premier conseil qui s'est tenu le vendredi 15 octobre 2021, en présence de Madame le Maire et des élus nous avons procédé à l'élection du Jeune maire à bulletin secret. Quatre Candidats se sont présentés : Juliette TEMPLE CE2, Armand DECK-FERON CE2, Mathieu LE MOIGNE CE2 et Capucine RENOARD 5^e qui a été élue à la majorité avec 10 voix.

Quatre commissions ressortent parmi les centres d'intérêt abordés dans les professions de foi des jeunes candidats : Environnement, Communication, Sport/Culture et Vie du Village. Les jeunes se sont répartis par commissions, pouvant en choisir deux, avant de passer aux élections de leurs maires-adjoints en respectant la parité fille/garçon et collégien/écolier.

CHAQUE COMMISSION SERA ENCADRÉE PAR UN ÉLU,
POUR GUIDER ET CONSEILLER LES JEUNES SELON LEUR DEMANDE, SANS LES DIRIGER.

“
**LA JEUNESSE EST
NOTRE ESPOIR,
CONSTRUISONS
AVEC ELLE,
DÈS AUJOURD'HUI
LE MONDE DE
DEMAIN !**

➤ **COMMISSION ENVIRONNEMENT :**

Maire-Adjoint : Tom RODRIGUES 4^e; membres : Eva BERTAUT, Mathieu LE MOIGNE, Tyssia MOREIRA, Fanny PUCCINELLI, Lena PUCINELLI et Lucile ROBBE.

Suppléants : Émilie COUSIN et Maxime GODIN.

➤ **COMMISSION COMMUNICATION :**

Maire-Adjointe : Juliette TEMPLE CE2 ; membres : Eva BERTAUT, Gabin DUBOIS-MALATIER.

Suppléant : Gabin FAURE.

➤ **COMMISSION SPORT/ CULTURE :**

Maire-Adjoint : Philéas GUIHARD CMI ; membres : Laurine COUSIN, Armand DECK-FERON, Gabin DUBOIS- MALATAVIER, Fanny PUCCINELLI, Lena PUCCINELLI, Lucille ROBBE, Emma RODRIGUES, Juliette TEMPLE.

Suppléants : Thom BARAT et Maxime GODIN.

➤ **COMMISSION VIE DU VILLAGE :**

Maire-Adjointe : Emma DE PINHO-CRISTOVAO 5^e; membres : Emma RODRIGUES, Tom RODRIGUES et Tyssia MOREIRA.

Sans suppléant.



La deuxième séance du Conseil des Jeunes s'est tenue le vendredi 10 décembre, et les jeunes ont commencé à recenser les projets de chaque commission.

Chaque Jeune Conseiller se doit de participer aux manifestations du village (8 candidats étaient présents au Ramassage d'Automne, le 2/10/21) ou encore aux commémorations officielles telles que celle du 11 Novembre au Cimetière de Gouvernes, où 12 jeunes Conseillers se trouvaient aux côtés des Anciens Combattants et des élus. Devoir pour perpétuer le respect et la mémoire de ces combattants morts pour défendre nos droits et nos libertés, cette commémoration fut particulièrement émouvante pour les Anciens Combattants d'avoir eu à leurs côtés un groupe de jeunes si impliqués. Nous remercions chaque jeune de sa présence et de son investissement dans son rôle de jeune Conseiller Municipal.

C'est avec plaisir que nous les accompagnerons dans l'accomplissement de leurs objectifs et leurs ambitions en vue de contribuer à la vie de la commune.

► Plan communal de Sauvegarde :

Vous avez reçu un formulaire à compléter. Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore retourné au secrétariat de la Mairie, vous pouvez encore le faire par courrier ou par le lien :

<https://forms.office.com/r/PmefDdaAWW>

Peu importe votre situation, il est important d'avoir le maximum de retours afin d'organiser au mieux le secours à la population, nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

► QU'EST-CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ?

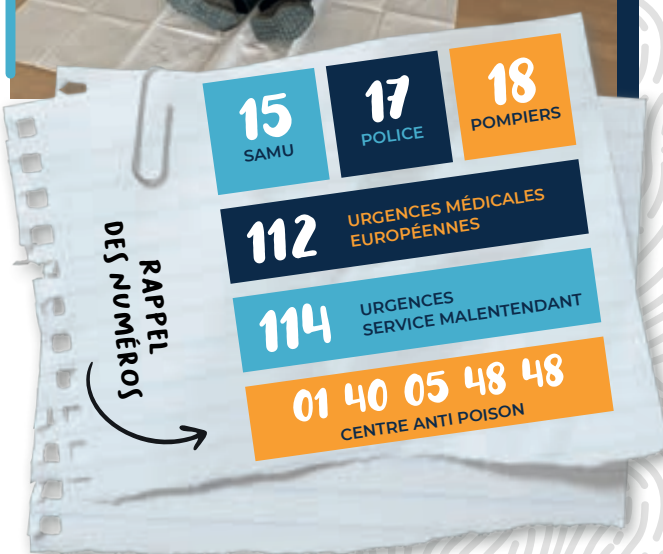
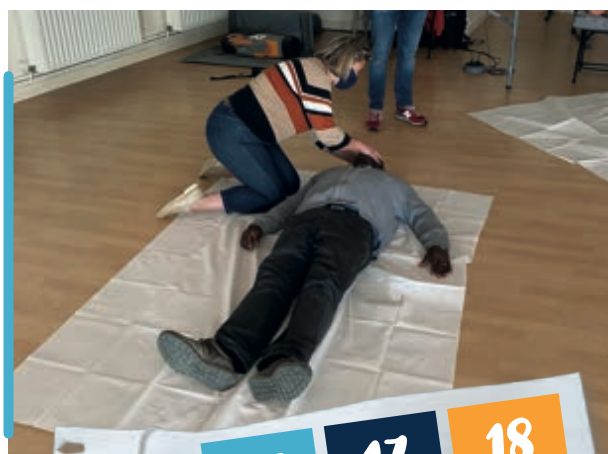
Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il définit, en fonction des risques qui peuvent être de type naturel, technologique ou naturel et technologique, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques encourus.

► Santé et prévention Les élus se forment

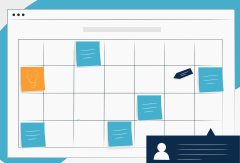
Une formation a été proposée aux élus et au personnel communal afin de leur permettre de maîtriser leur comportement en situation d'accident et d'intervenir avec efficacité pour protéger une victime adulte ou enfant en préservant son état de santé dans l'attente des secours. Tels étaient les objectifs définis avec les formateurs (pompiers et policiers) en cohérence avec les préconisations des arrêtés du 2 mai 2005 et du 23 juillet 2007 qui font obligation aux institutions ou collectivités de former leur personnel. La sensibilisation de la population aux gestes qui sauvent est également recommandée. Nous prévoyons de former des référents au sein des quartiers afin qu'ils soient capables d'initier à leur tour leur voisinage.

La mise en place de 3 défibrillateurs à l'école, à la mairie et adossé au mur de la salle Lhuillier témoigne de la volonté du conseil municipal de répondre aux attentes de la loi et d'engager à l'avenir des actions d'appropriation de l'utilisation de ces appareils par les administrés.

Le nouveau conseil municipal des jeunes fraîchement élu en octobre sera formé aux gestes qui sauvent, afin de promouvoir avec leurs aînés l'intérêt de maîtriser ces gestes dans la vie quotidienne.



► Calendrier des manifestations



- **8 JANVIER 2022** : Vœux du maire
- **DATE À CONFIRMER** : Nettoyage de printemps
- **21 ET 22 MAI** : Fête du village
- **29 MAI** : Marathon de Marne et Gondoire

Calendrier de l'amicale

- **22 JANVIER** : La boumapero
- **30 JANVIER** : Jeux de société
- **13 FÉVRIER** : Patinoire
- **19 MARS** : Laser game
- **17 AVRIL** : Chasse aux œufs de Pâques
- **22 MAI** : Vente de brioche

► Journée européenne du patrimoine 2021 : Randonnée des trois églises

Le 18 septembre, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, avec une météo clémente, la randonnée organisée par les communes de Gouvernes, Guermantes et Conches a remporté un vif succès. Près de 70 participants ont pu participer à la visite commentée des églises des 3 villages, du lavoir de Gouvernes et découvrir les mosaïques du jeune street-artiste Tecinka installées sur les bâtiments communaux des trois villages. Le long du parcours de 6km, les randonneurs ont aussi profité d'explications et d'anecdotes sur l'histoire des villages, l'origine des noms des rues et des chemins traversés.

Un grand merci à tous les participants et aux encadrants des 3 communes, particulièrement à Yves Mosser, intarissable sur l'histoire de l'église de Gouvernes.



ETAT CIVIL

NAISSANCES :

TEISSONNIERE Milton

21 septembre 2021

HALBUTIER Tom

24 octobre 2021

PERROT Gaspard

27 octobre 2021

HOLDERBAUM Liwai

03 novembre 2021

TAGLIOLI Léa

09 novembre 2021

ROUSSEAU Morgan

20 novembre 2021

FALK Ésaïe

24 novembre 2021

MARIAGE :

AUBIN Elodie et BICARD Pierre

03 juillet 2021

VINCENT Émilie et DOUKHAN Thomas

03 septembre 2021

DECES :

LEROY Jacques

21 septembre 2021

MOREL Christine

24 septembre 2021

TROHEL Louis

24 septembre 2021

LECUYER Ginette

26 octobre 2021

FERON Gérard

31 octobre 2021

► Qu'est qu'un EPCI ? Présentation de Marne et Gondoire

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Marne et Gondoire qui regroupe 20 communes et 106 750 habitants a donc le statut d'une communauté d'agglomération, telle que définie par la loi du 12 juillet 1999 : un établissement public regroupant plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave et comprenant une commune de plus de 15 000 habitants.

Composée à l'origine de 9 communes, Marne et Gondoire s'est étendue au fil des années avec l'intégration de deux nouvelles communes sur le territoire en 2017, à savoir Ferrières-en-Brie et Pontcarré, passant ainsi de 18 à 20 communes et de 95 968 à 106 750 habitants actuellement.



Plus d'information sur :
www.marneetgondaire.fr

► Qu'est que la GEMAPI ?

La GEMAPI correspond à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. Elle concerne les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau et les moyens de les aménager pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.

Les objectifs de la nouvelle compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sont variés : retrouver un fonctionnement des rivières qui offre de bonnes conditions à l'épanouissement de la biodiversité, retrouver les capacités d'auto-épuration des milieux aquatiques, clarifier la question de la propriété de l'eau et des responsabilités associées, améliorer la qualité de l'eau et mieux gérer le risque, etc.

Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont définies au 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement et comprennent ainsi :

- L'aménagement de bassin hydrographique ou une fraction de bassin hydrographique, notamment les dispositifs de stockage dans les lacs réservoirs ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris ses accès ;
- La défense contre les inondations et contre la mer, notamment par la construction et la gestion des digues ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (la restauration hydromorphologique des cours d'eau, la protection des zones humides, ...)

Les cours d'eau du territoire de Marne et Gondoire couvrent un linéaire de plus de 40 km auxquels s'ajoutent les berges de Marne. 23 cours d'eau sillonnent notre territoire.

L'exercice de la GEMAPI par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire nécessite une meilleure connaissance des cours d'eau de son territoire. Ainsi, une étude a été engagée fin 2017 pour l'établissement d'un plan de gestion des rus portant sur l'ensemble du territoire. Cette prestation est assurée par des experts hydrologues et écologues des bureaux d'études Confluences et Biotope.

Il est à noter que le propriétaire riverain des cours d'eau conserve ses obligations d'entretien en application de l'article L.215-1 et s du Code de l'environnement : entretien courant du cours d'eau et de la préservation des milieux aquatiques situés sur ses terrains et gestion de ses eaux de ruissellement. L'entretien des caniveaux, des avaloirs en zone urbaine ou encore des fossés ne figurent pas dans la GEMAPI.

Plus d'information sur :
www.marneetgondoire.fr

► Travaux de l'avenue des Deux Châteaux Travaux Avenue des deux Châteaux, route départementale 217 B

L'opportunité offerte par le département du financement de la majorité des coûts de réfection, a décidé les communes de Guermantes, Conches et Gouvernes à refaire une portion de chaussée de la RD 217 B.

Les objectifs de cette réfection étaient de recréer la couche de roulement et de corriger les pentes afin d'améliorer la collecte des eaux pluviales via les avaloirs. Afin de répondre à ces deux objectifs, la commune a financé les coûts de rehausse des quelques trottoirs nécessitant absolument une intervention. Cette opération non planifiée mais réalisée par opportunité s'est réalisée dans un cadre budgétaire très contraint limitant de fait au strict nécessaire les reprises de trottoirs.



► Plan Local d'Urbanisme : modifications simplifiées n°2

La Commune de Gouvernes lors du Conseil Municipal du 30/09/2021 a décidé de procéder à une modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme sur les éléments suivants :

MODIFICATION DU RÈGLEMENT ÉCRIT :

1. Clarifier la règle d'implantation par rapport aux voies et emprises publiques en zone UB
2. Appliquer à l'article 6 de la zone UA les mêmes dispositions qu'en UB
3. Clarifier l'utilisation des termes de constructions et installations afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme
4. Adapter les destinations autorisées en secteur Nd
5. Modifier les règles relatives aux clôtures
6. Intégrer des dispositions règlementaires relatives au bruit
7. Clarifier les règles en matière de réalisation d'aires de stationnement de bureaux
8. Apporter des précisions sur les éléments de superstructure autorisés dans le calcul de la hauteur
9. Annexer le zonage des eaux pluviales

RECTIFICATION DU RÈGLEMENT GRAPHIQUE :

10. Corriger une erreur matérielle sur le plan de zonage

Ces modifications n'ont pas pour effet de changer :

- Les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- De modifier les zones agricoles ou naturelles et forestières,
- Créer des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

..... POINT N°1

Les constructions, hors annexes, doivent être implantées dans une bande comprise entre 5 et 40 mètres par rapport à l'alignement des voies publiques. Cette règle ne s'applique pas aux extensions des constructions existantes avant l'approbation du présent PLU et implantées au-delà de la limite des 40 mètres.

..... POINT N°2

1. Les constructions, hors annexes, doivent être implantées :
 - Soit à l'alignement des voies publiques ;
 - Soit dans une bande comprise entre 3 et 40 mètres par rapport à l'alignement des voies publiques.Cette règle ne s'applique pas aux extensions des constructions existantes avant l'approbation du présent PLU et implantées au-delà de la limite des 40 mètres.
2. Les annexes, hors garages, doivent être implantées avec un recul minimum de 3 mètres
3. Les garages doivent être implantés :
 - Soit à l'alignement
 - Soit avec un recul de 3 mètres minimum

..... POINT N°3

La hauteur maximale n'est actuellement réglementée que pour les constructions. Pour les installations dans lesquelles l'homme ne peut pas rentrer, vivre ou exercer une activité (chaufferie, poste de transformation, installations techniques etc.) aucune hauteur n'était prescrite. Il est décidé de limiter la hauteur des installations comme les constructions.

..... POINT N°4

Dans le secteur Nd, pour permettre un éventuel développement d'une activité touristique et/ou culturelle en facilitant la réhabilitation du château de Deuil tout en préservant son architecture traditionnelle.

Les constructions destinées aux activités d'hébergement hôtelier, commerciales, artisanales, de bureaux, et celles nécessaires aux équipements collectifs ou de services publics sont autorisées, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.



..... POINT N°5

Dans les zones Agricoles (A) et les zones Naturelles (N), par soucis de préservation d'un mode de clôture contribuant à l'identité paysagère de ces zones, eu égard à ses caractéristiques et au rôle de préservation ou de remise en état des continuités écologiques, les clôtures maçonnées ne sont plus souhaitées, sauf contraintes spécifiques liées à la topographie du terrain (retenue des coulées de boue par exemple).

La hauteur maximale des clôtures est limitée à 1,80 mètre.

..... POINT N°6

Des problématiques liées aux bruits de voisinage et causées par l'installation de dispositifs techniques de type pompes à chaleur, climatiseurs ont été recensées sur la commune. Pourtant, aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Sauf mesures de protection antibruit intégrées, les dispositifs techniques de type pompe à chaleur, climatiseur etc. doivent être implantés avec un recul minimum de 6 mètres par rapport aux limites séparatives.

..... POINT N°7

Les aires de stationnement affectées aux véhicules motorisés ne peuvent pas être :

- Inférieures à 1 place de stationnement par logement locatif financé avec un prêt aidé de l'Etat
- Inférieures à 2 places de stationnement par logement dont une au moins dans le volume construit ;
- Pour les opérations de bureaux, il doit être construit 1 place de stationnement minimum par tranche de 55 mètres carrés de surface de plancher.

..... POINT N°8

Dans la hauteur maximale des constructions, les cheminées, ouvrages techniques et autres superstructures dépassant de la toiture, (chaufferies, antennes, paratonnerres, garde-corps, capteurs solaires, etc) ne sont pas prises en compte à condition qu'elles n'excèdent pas 1.50 mètre.

..... POINT N°9

Le zonage des eaux pluviales de Marne et Gondoire, approuvé le 27 mai 2019, devra être respecté par les autorités compétentes en matière de droit des sols lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La carte du zonage des eaux pluviales sera annexée au PLU

..... POINT N°10

Il a été constaté sur le règlement graphique une erreur matérielle. Le ripisylve (les berges) du Ru de la Gondoire, de l'Etang de la Loy et leurs haies associées font l'objet d'une identification au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme.

Les constructions et installations qui constituent un obstacle transversal et/ou longitudinal à la continuité écologique des cours d'eau sont interdites dans ce secteur.

Il s'agit de reporter le figuré dans la légende du plan de zonage.

► Cimetière Nettoyage du cimetière

Depuis plusieurs années, notre cimetière communal, lieu de mémoire de nos familles, de nos soldats morts aux combats... est livré aux herbes folles et aux plantations anarchiques. Pourtant, il fait partie de notre patrimoine au même titre que les autres édifices architecturaux de notre commune : église, château, école, mairie, calvaire, lavoirs, ponts, ...et doit focaliser l'attention de tous.

Conséquences de l'application de la loi Labbé de 2017, interdisant l'usage des désherbants phytosanitaires polluant les nappes phréatiques, du contexte de la Covid et des confinements réduisant la fréquentation des lieux et de l'entretien des tombes, d'un été particulièrement pluvieux et doux favorisant le développement des mauvaises herbes, de l'action limitée de nos agents techniques pendant leurs vacances alternées, notre cimetière paraissait à l'abandon.

A la suite des intempéries de début juin 2021, ayant occasionné des coulées de boues, le ravinement des allées avec l'affaissement de certaines tombes, nous avons décidé de faire un état des lieux du cimetière avec un inventaire précis des concessions, pour évaluer la dimension du travail nécessaire pour redonner de la décence à cet espace communal. Madame le Maire a constitué un dossier de classement en catastrophe naturelle pour cet épisode diluvien, accentué par l'alignement des sillons de maïs dans le sens de la pente, situés à proximité du cimetière. Ce dossier ayant été rejeté, une demande en appel a été envoyée, et nous attendons la suite donnée à celle-ci.

Deux élues se sont mobilisées sur ce travail de longue haleine pour lister les priorités et entrevoir un plan d'actions successives pour relever le défi de la remise en état et la continuation des procédures normales de gestion et d'entretien indispensable d'un cimetière.



► **Première étape** : un nouveau règlement du Cimetière de la commune de Gouvernes a été rédigé sous la forme d'un arrêté du Maire N° 34/2021 publié le 14/09/2021.

L'intégralité de ce règlement est consultable en Mairie et sur son site : www.gouvernes.fr.

Un abrégé de celui-ci, joint à cet article soulignant les devoirs de chaque concessionnaire sera affiché sur le panneau d'affichage à l'entrée du cimetière.

► **Deuxième étape** : le point d'eau à l'entrée a été doté de six bidons ! Il est prévu d'installer un poteau d'accrochage de rangement prochainement pour éviter que ceux-ci traînent au sol en désordre. Deux nouvelles grandes poubelles, quatre roues mobiles ont été livrées par le SIETREM pour pratiquer le tri sélectif : une poubelle jaune pour recevoir les plastiques, cartons, bouteilles plastiques, bidons plastiques, pots de fleurs en plastique vide sans terre et cellophanes, comme celle que chaque particulier utilise à son domicile et une grosse poubelle bordeaux quatre roues mobiles : pour recevoir les autres détritiques, fleurs fanées, brindilles, papiers, pots en terre cassés ou céramique... pour le tout-venant. Ces deux poubelles sont encore à l'intérieur du cimetière, mais seront destinées à être installées en extérieur du cimetière sur le parking, derrière un cache. Au niveau de la haie à côté du caveau provisoire, il sera installé un compost pour récupérer les déchets verts et la terre des pots qui sera utilisé pour les futures plantations du cimetière.



► La troisième étape a été réalisée lors du Ramassage d'Automne qui s'est tenu le 02/10/2021 par une journée radieuse, avec le concours d'un grand nombre de bénévoles, d'un groupe d'Élus et de Thierry un de nos agents municipaux. Ces bénévoles avaient été sollicités auprès des Associations telles que le « Comité des Fêtes » venu en force, « l'Association du Patrimoine » sensible évidemment au patrimoine funéraire, « Amitiés Loisirs » et au moment de la formation des équipes de nettoyage sur la Place de la Mairie. Ils ont donc participé activement au « Grand Nettoyage » des entre-tombes, des concessions abandonnées et envahies de viornes, ronces et des pieds de platanes, frênes, saules et même catalpa haut de 3m qui menaçaient de déstabiliser les tombes ainsi que les concessions voisines par la croissance de leurs racines. Un travail monumental a été effectué dans un élan et un enthousiasme remarquable pour élaguer les arbres, tailler tous ces arbustes, arracher les herbes folles disséminées de part et d'autre... les uns armés d'une tronçonneuse ou d'un taille-haie, les autres d'une cisaille, d'un sécateur, d'une binette, d'un râteau, d'une pelle, ou d'une brouette... Cette opération coup de poing a métamorphosé en l'espace d'une matinée, notre cimetière qui a retrouvé une apparence décente et un lustre normal. Une grosse benne a pu être remplie de tous les déchets verts collectés. Tout cela a été réalisé avec la volonté de changer les choses et de participer à un projet commun dans un esprit de bonne entente.

Nous remercions grandement tous les bénévoles qui ont participé au Ramassage d'Automne dans le Cimetière comme sur les chemins du territoire de Gouvernes.



VOIR L'INTÉGRALITÉ DU RÈGLEMENT
SUR LE SITE DE LA MAIRIE DE GOVERNES

RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE DE GOVERNES [...]

• ARTICLE 13. PLANTATIONS

Les plantations d'arbustes y sont seulement autorisées. Celles d'arbres à haute futaie sont interdites. Les arbustes et les plantes seront tenus taillés et alignés dans les limites du terrain concédé. En cas d'empiètement par suite de leur extension, les arbustes devront être élagués ou abattus à la première mise en demeure. [...]

• ARTICLE 14. ENTRETIEN DES SÉPULTURES

Les terrains seront entretenus par les familles ou les concessionnaires en bon état de propreté, les ouvrages en bon état de conservation et de solidité. Faute par eux de satisfaire à ces obligations, l'administration municipale y pourvoira d'office et à leurs frais. [...]

• ARTICLE 31. RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS

Les concessions sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. [...]

ESPACE CINÉRAIRE : LE COLOMBARIUM

• ARTICLE 70. FLEURISSEMENT

Les dépôts de fleurs naturelles en pot et objets ne seront autorisés que le jour de la cérémonie. L'administration municipale se réserve le droit d'enlever les pots et fleurs fanées, sans préavis aux familles. Tous autres objets et attributs funéraires sont interdits. [...]

LE JARDIN DU SOUVENIR

• ARTICLE 72 DISPERSION DES CENDRES

Un jardin du souvenir est mis à disposition des familles pour leur permettre la dispersion des cendres. Il est entretenu par les soins de la commune. La dispersion de cendres ne sera autorisée que suite à la demande de toute personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles. [...]

• ARTICLE 73. FLEURISSEMENT

Toutes plantations ou projet d'appropriation de l'espace est interdit. Seules les fleurs coupées naturelles peuvent y être déposées, le jour de la cérémonie et à l'occasion des fêtes de la Toussaint.

• ARTICLE 74. DÉCORATION

La pose d'objets de toute nature autour du jardin du souvenir ou dessus (fleurs artificielles, vases, plaques...) est interdite, en cas de non-respect, ils seront enlevés sans préavis. [...]

Aussi, un travail de réflexion sur le long terme est à engager pour la suite de l'entretien, la gestion des concessions abandonnées et l'embellissement du cimetière puisque bien évidemment liés à des dépenses. Le groupe de travail peut être élargi et profiter des conseils techniques de bénévoles compétents. Ses réflexions concerneront : les allées : végétalisation ou gravillons ?..., les tombes non entretenues ou en péril : impliquant une reprise administrative, les tombes de nos anciens combattants abandonnées à la charge de la commune, le monument aux morts peu fleuri en dehors des commémorations, l'amélioration de l'environnement et de la biodiversité : plantation de massifs de fleurs, de conifères... pour créer des zones d'ombragés, autour du colombarium, du jardin du souvenir,.... le devenir du mur écroulé : renforcement ou transformation en muret en vue d'assises ombragées pour le recueillement des personnes qui se rendent dans le cimetière. De nombreux bénévoles nous ont encouragé à organiser une deuxième opération de désherbage et de fleurissement, au cours du Printemps prochain, pour veiller à l'entretien du cimetière. «Le Printemps des Cimetières » qui existe depuis quelques années dans diverses communes de France, valorisant le patrimoine funéraire pourrait être l'occasion de créer un évènement particulier. Toute suggestion est bienvenue pour valoriser ce lieu. La liste est longue, ... Lentement mais sûrement, on peut y arriver avec le concours de chacun à un moment donné ou à un autre.

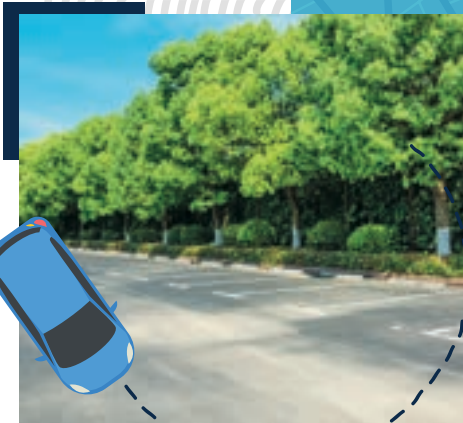
La suite ...

A l'issue de ce premier ramassage, certains bénévoles étaient prêts à continuer dans leur élan cette entreprise. Il fut décidé de se retrouver le samedi 06 novembre pour poursuivre cet effort en collectant les plastiques, les vieux pots cassés, et divers débris cachés derrière les tombes, de couper à ras les manchots des arbres élagués précédemment et de les traiter avec un désherbant biologique pour stopper leur croissance, ainsi que de procéder à un ratissage et racle de plaques de boue dans les allées A et B. Par contre, l'allée G qui a été très dégradée par les coulées de boue, reste toujours avec son ruban de signalisation pour délimiter la ravine de 30 cm de profondeur en attendant la réponse de l'assurance. Du fait de la période des vacances de la Toussaint, moins de personnes étaient présentes à la deuxième session mais toutes aussi efficaces et impliquées, qu'à la première. La combinaison de ces opérations coup de poing ont permis de redonner dignité et décence à ce lieu.



Ces deux moments exceptionnels constituent le point zéro pour d'autres étapes d'entretien, d'embellissement et de transformations du Cimetière, à plus long terme, mais aussi un point de départ pour rappeler les devoirs de chaque concessionnaire par rapport à l'entretien de sa ou ses concessions. Ainsi les extraits des articles du nouveau règlement du Cimetière ne peuvent pas être ignorés et nécessitent le concours de chacun des concessionnaires.

Stationnement



De problèmes de stationnement de plus en plus nombreux sont à déplorer sur notre commune, vous êtes nombreux à venir vous plaindre en mairie. Il n'est pas agréable pour les élus de jouer le mauvais rôle d'arbitre.

Nous invitons les habitants ayant la possibilité de stationner dans leur propriété à rentrer leur véhicule chaque soir et ainsi à contribuer à libérer l'espace public.

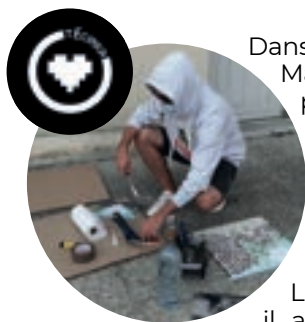
Un arrêté interdisant le stationnement des utilitaires, rue Pasteur a été publié en janvier 2021, trop souvent non respecté. Les utilitaires doivent se garer rue du Calvaire, où de nombreuses places sont souvent non utilisées, ils libèrent ainsi la rue Pasteur pour que les riverains puissent y garer leurs voitures.

- ▶ Un arrêté interdit le stationnement Cour Mathou à d'autres que les riverains.
- ▶ Devant le restaurant, 3 places ont été créées par la précédente mandature. Il n'existe pas de 4^{ème} place à gauche. Pour ne pas gêner le passage du Bus, il n'est pas autorisé de stationner à cet endroit.
- ▶ Devant la boulangerie, le stationnement est autorisé à cheval sur le trottoir. Il s'agit d'un arrêt minute destiné à l'usage exclusif du commerce. Le stationnement permanent et sur la chaussée gêne le passage du bus ainsi que l'entrée et sortie des riverains de l'impasse du Moulin. Un peu plus haut du même côté que la boulangerie, un marquage jaune sur la bordure du trottoir et une allumette indique que le stationnement est interdit. La rue à cet endroit est étroite. Les véhicules qui s'y garent, gênent le passage des autres voitures et empêchent la circulation du bus.

- ▶ Se garer à l'angle de la rue Pasteur et de la place de la mairie empêche le bus de circuler. Les lignes jaunes signifient que le stationnement y est interdit.
- ▶ Le stationnement aux abords de l'école est strictement interdit, les parents peuvent stationner Place de la Mairie. Nous rappelons que la place handicapée est réservée aux véhicules transportant des personnes en situation de handicap. En l'absence de places libres, la rue Saint-Germain et surtout la rue du Calvaire disposent de places.
- ▶ Angle des rue Victor Hugo et Haut-Villiers, un peu avant l'arrêt de bus, ne pas stationner à cet endroit car cela masque la visibilité des conducteurs qui arrivent de la Rue du Haut-Villiers.

Vous l'aurez compris, il nous faut mettre chacun du sien pour partager l'espace public et continuer à bien vivre dans notre Village.

► Nouveauté au cœur du patrimoine de Gouvernes : Deux mosaïques de TĚCINKA



Dans le cadre d'un projet de l'Office du Tourisme de Marne et Gondoire qui a lancé l'idée de créer un parcours de découverte de Street-art sur l'ensemble des communes de l'agglomération, un jeune street-artiste, TĚcinka (T5A) a été choisi pour disséminer dans chaque commune deux ou trois mosaïques, soit une trentaine d'œuvres à ciel ouvert.

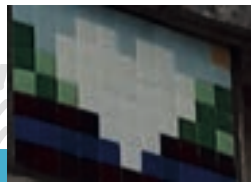
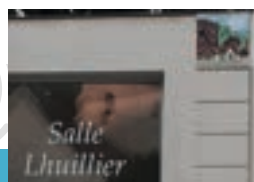
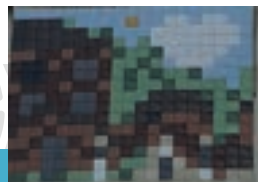
Latignacien d'adoption gardant son anonymat, il a participé à des festivals internationaux de Street-art en Italie, Slovénie, Grèce ou encore cet été au Portugal où il a pu installer une quinzaine d'œuvres.

Après avoir réalisé des graffitis, des collages et des travaux à la bombe, c'est au cours du premier confinement, qu'il s'est adonné à cette technique picturale, qu'est la mosaïque. C'est une technique d'assemblage de petits carreaux colorés ou tesselles, en plaques décoratives de 20 x 20cm jusqu'à 40 cm de côté, collées comme du carrelage sur un plan mural à la manière d'autres artistes comme Invader ou Le Diamantaire. Installées en hauteur, pour éviter le vandalisme,

LES ŒUVRES DE TĚCINKA SE RECONNAISSENT PAR LE MOTIF D'UN CŒUR

Celui-ci se glisse soit dans une composition réaliste se fondant dans la forme d'un nuage ou d'un arbre, ou soit un carré insérant un cœur comme symbole géométrique simple : décliné à sa guise selon le contexte. Le travail de TĚcinka (T5A) a été choisi pour sa portée positive, comme geste d'amour, de solidarité ou de bonheur dans le contexte sanitaire actuel difficile. Il s'adresse aux usagers de la rue comme aux promeneurs, en les surprenant à l'angle d'une façade. Ses œuvres s'intègrent facilement par leurs dimensions et leurs couleurs dans l'environnement où elles se situent.

A Gouvernes, elles se trouvent sur deux lieux stratégiques au cœur du village, reflétant l'âme vivante de celui-ci. L'une est posée sur les montants de la porte de la salle Lhuillier, lieu de rencontre du tissu associatif et des familles, et l'autre sur le poteau gauche de l'entrée de l'École Primaire où la majorité des habitants sont passés...



Ci-dessus, la mosaïque tirée de la carte postale posée salle Lhuillier et à droite, celle de l'entrée de l'école.

TĚcinka prépare ses plaques en atelier et les apporte prêtes à coller sur le site choisi. On devine la plaque du paysage retournée au sol avant sa pose, telle qu'elle est préparée à l'envers. A droite, TĚcinka installe la petite mosaïque devant l'école, cœur blanc (pureté de l'enfance) souligné d'une ligne bleue représentant la Gondoire qui coule dans l'écrin de verdure de notre village.



Prochainement, un jeu de piste artistique urbain vous permettra à la fois de les trouver et de découvrir le patrimoine des communes qui exposent les cœurs en mosaïque de TĚcinka « Street Heartist » par l'Office du Tourisme de Marne et Gondoire.

Pour toute information complémentaire sur l'artiste :

<https://www.instagram.com/tecinka.streetart/>



Voici le motif de base de la première mosaïque à la salle Lhuillier. S'inspirant d'une carte de 1900, de la rue Victor Hugo avant le croisement avec la rue du Bas Villiers à Gouvernes, TĚcinka a transcrit cette image avec un logiciel de pixelart où chaque pixel correspond à un carreau de céramique.





Cette année, la rentrée a été marquée par le départ de Mme Morales, Directrice de notre école depuis de nombreuses années. Nous la remercions pour toutes ces années qu'elle a consacrées à nos enfants qui garderont toujours en mémoire leur « maîtresse » de la petite école du village.

Mme Hénichart a assuré avec compétences la continuité de son travail, ce qui a permis aux enfants de connaître un environnement stable pour leur rentrée avec malheureusement son lot de contraintes sanitaires.

Beaucoup d'enfants pour un petit village, et c'est un atout, répartis sur 5 classes, dans une école en deux bâtiments, l'un tout neuf, dans lequel quelques finitions ont dû être faites, et l'autre, un peu ancien, qui demande beaucoup d'attentions. Peu après la rentrée, deux nouvelles classes ont pu être équipées de tableaux numériques, la fibre installée, enfin !

Beaucoup de réflexions sont engagées entre l'équipe enseignante et la municipalité pour améliorer le confort et le travail de nos écoliers : beaucoup de travaux indispensables sont à engager ou entrepris sur l'école « mature » et prévus dans le nouveau bâtiment : insonorisation de la cantine par exemple qui est insuffisante.

Dans l'espoir que nous pourrions enfin, contraintes sanitaires levées,
inaugurer notre école de village et peut-être nos jeunes,
avec leur imagination, lui donner un nom.



Rentrée 2021-2022

Sont concernés, les enfants nés entre le 1 janvier et le 31 décembre 2019. Les parents doivent se présenter en mairie avec leur livret de famille et un justificatif de domicile de moins de trois mois. L'admission devient définitive lors d'un rendez vous avec Madame Henichard, directrice de l'école.

Le petit reporter

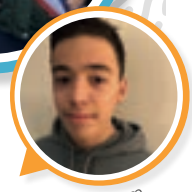
Le maire et ses adjoints



Juliette et Philéas



Capucine et Emma



Tom

PRÉSENTEZ-VOUS EN QUELQUES MOTS :

- ▶ Je suis Capucine Renouard. J'habite à Gouvernes depuis toujours et je suis la sœur de Côme qui est en CE1 à l'école de Gouvernes. Actuellement en 5ème au collège Maurice Rondeau à Bussy Saint Georges, je suis également déléguée de ma classe et même super déléguée des 5^{ème}. Je suis passionnée d'équitation que je pratique depuis l'âge de 4 ans et j'aime les animaux en général.
- ▶ Je suis Emma De Pinho Cristovao, habitante de Gouvernes depuis mon plus jeune âge, j'ai eu la chance de passer toute ma scolarité à l'école de Gouvernes, comme mon frère qui est en CM2. Je suis actuellement en classe de 5ème au collège Maurice Rondeau. Je fais également du volleyball à Bussy Saint Georges car il n'y a pas de club à Gouvernes.
- ▶ Je suis Tom Rodrigues, j'ai 13 ans et je suis en 4ème au collège Maurice Rondeau à Bussy Saint Georges. J'ai grandi et fait toute ma scolarité maternelle et primaire à Gouvernes et je suis très attaché à notre village. J'adore les animaux, la nature et l'écologie.
- ▶ Je m'appelle Juliette Temple, j'ai 8 ans. Je suis en classe de CE2 à l'école de Gouvernes. J'aime le sport, les animaux et la nature et je suis très créative. Ma famille habite à Gouvernes depuis 13 ans. J'ai une grande sœur, Alexandra, qui est en 4^{ème} au collège. Elle aussi a fait toute sa scolarité à l'école de Gouvernes.
- ▶ Je suis Philéas Guihard, j'ai 9 ans et j'habite à Gouvernes depuis toujours. Je suis en classe de CM1 à l'école de Gouvernes comme mon petit frère Marius qui est en classe de CP. La nourrice de mon plus petit frère Martin est aussi à Gouvernes. Je pratique le rugby à Lagny et le golf à Torcy et je joue du trombone.

POURQUOI VOUS ÊTES-VOUS PRÉSENTÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE GOUVERNES ?

- ▶ Capucine : je souhaite participer davantage à la vie du village et pour partager mes idées pour l'améliorer. J'aime la discussion et le partage des idées.
- ▶ Emma : je souhaite m'engager pour mon village afin de pouvoir proposer mes idées et faire évoluer ma commune. Je suis adjointe en charge de la vie du village qui est un sujet important pour moi car il n'y a rien pour les jeunes aujourd'hui à Gouvernes.
- ▶ Tom : je me suis présenté au CMJ et en tant qu'adjoint pour pouvoir apporter de nouvelles idées et être davantage présent au sein du village. Cela me permettra aussi de mieux comprendre le fonctionnement de la mairie.
- ▶ Juliette : je me suis présentée au CMJ car je suis très attachée à ma commune. Je souhaite représenter les jeunes de mon village, défendre leurs idées et proposer des projets qui vont y améliorer notre cadre de vie.
- ▶ Philéas : je souhaite participer à la vie de la commune et pouvoir proposer des idées pour développer l'accès au sport et la culture dans notre village.

COMMENT IMAGINEZ-VOUS VOTRE PARTICIPATION À LA VIE DU VILLAGE AU TRAVERS DU CMJ?

- ▶ Capucine : j'imagine le CMJ participer pleinement aux activités du village, travailler sur plusieurs projets qui pourraient améliorer la vie des jeunes du village, et pas que les jeunes !
- ▶ Tom : mon rôle consiste aussi à écouter les autres jeunes de Gouvernes et à être leur porte parole au sein de la mairie. Je souhaite m'investir et agir pour la collectivité et défendre les intérêts des jeunes auprès des élus adultes de la mairie.
- ▶ Juliette : mes camarades m'ont élu adjointe, j'en suis très fière. Je compte les écouter et les représenter auprès de la mairie afin de défendre leurs intérêts.
- ▶ Philéas : mon rôle est de proposer et d'animer des projets autour du sport et de la culture comme la construction d'un terrain de sport ou l'organisation d'évènements culturels pour tous.

LISTE MINORITAIRE

« OSER & ENTREPRENDRE »

Déjà 18 mois depuis les dernières élections, nous souhaitons assurer aux Gouverniauds qui ont fait confiance à l'équipe de la liste « Oser & Entreprendre » de notre présence régulière lors des conseils municipaux.

Pour vous représenter au mieux, nous nous efforçons d'être consensuels et de réaliser une opposition constructive depuis le début de notre mandat. Cela signifie que nous votons pour les propositions dont nous partageons la logique. Mais nous sommes également vigilants en nous abstenant ou en votant contre si nécessaire.

Nous sommes particulièrement attentifs aux problèmes de vitesse et de stationnement sur la commune ainsi qu'aux difficultés récentes sur les panneaux de signalisation en haut de la rue Victor Hugo.

Pour la deuxième année consécutive, les fêtes de fin d'année prennent une tournure particulière compte tenu de la situation sanitaire, nous vous souhaitons malgré tout une bonne fin d'année.

Nous restons mobilisés et à votre disposition pour tout contact : liste.oete@gmail.com

Vincent TONI et Sylvie EBERT



LISTE MAJORITAIRE

« GOUVERNES ET VOUS »

Dans nos engagements, pris devant vous en 2020, la création du Conseil Municipal des Jeunes figurait en bonne position. Cela est désormais une réalité.

20 enfants de notre commune vont ainsi découvrir de l'intérieur le fonctionnement d'un conseil municipal et son action au service de l'intérêt collectif.

Nous tâcherons de valoriser leurs idées et leurs projets pour faire vivre notre village mais ils se confronteront également aux contraintes de la gestion d'une commune que ce soit sur ses ressources financières ou sur l'aspect règlementaire.

Nul doute que cette période sera très enrichissante pour nos jeunes et élus et pour notre équipe.

Dans cet état d'esprit, et toujours dans la continuité de nos engagements, nous poursuivons la modernisation de notre commune. Le site internet est maintenant pleinement opérationnel et continue de s'enrichir jour après jour. Nous sommes également présents sur les réseaux sociaux pour partager les informations et les événements relatifs à notre commune.

N'hésitez pas à consulter la page Facebook @Gouvernes, le compte Twitter @mairieGouvernes ou le compte Instagram @gouvernes_mairie.

Nous poursuivons la réalisation de notre projet municipal en 2022, toujours au service de l'intérêt collectif.

Toute l'équipe Gouvernes et Vous vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

L'équipe Gouvernes et Vous

► Amicale des enfants de gouvernes

Une année encore bien particulière vient de s'écouler. Nous n'avons pas pu réaliser l'ensemble de nos actions en raison des restrictions sanitaires.

Cependant, nous souhaitons remercier l'ensemble des Gouverniauds qui se sont montrés fidèles pour la traditionnelle Brioche.

Pour cette nouvelle année, que nous souhaitons remplie de moments de partages nous vous proposerons :

- la célèbre boom **le samedi 22 janvier**
- une matinée à la patinoire **le 13 février**
- pour les plus courageux un laser game **le 19 mars**
- la chasse aux œufs de paques **le 17 Avril**
- la vente de la brioche **le 22 Mai**

La célèbre Kermesse devrait avoir lieu cette année, mais la date reste à définir avec l'ensemble des acteurs. En attendant, nous invitons petits et grands à se préparer pour le Retour du Koh Gouvernes qui nous l'espérons vous fera repousser vos limites.

L'Amicale des Enfants de Gouvernes vous souhaite à tous de Joyeuses Fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2022.



Amicale des enfants de Gouvernes



► Comité des fêtes

Soirée Beaujolais nouveau avec le comité des fêtes

Le comité des fêtes retrouve ses activités après une longue période de crise sanitaire.

Une bonne cinquantaine de personnes sont venus déguster la cuvée 2021 en accompagnement d'un repas.

Une soirée admirablement animée. L'événement qui réunit les amateurs de vin a fait son grand retour samedi 20 novembre dès 20h à la Salle des Fêtes. En famille ou entre amis, vous avez été invités à découvrir le dernier cru du Beaujolais nouveau à l'occasion d'une soirée festive et conviviale autour d'un repas à table proposé par le comité des fêtes. Sur place, le vin Beaujolais et les softs ont coulé à flots dans le respect de règles sanitaires. Notre DJ a animé la fin du repas en assurant l'ambiance musicale pour celles et ceux qui souhaitaient danser jusqu'au bout de la nuit. Tout a été réuni pour passer une très bonne soirée en compagnie de vos proches, qu'ils aiment le vin ou non.

L'assemblée générale se déroulera au mois de Janvier 2022 la date n'étant pas fixée à ce jour.

Vous êtes les bienvenus.
Le comité des fêtes de Gouvernes

comite_des_fetes_gouvernes@yahoo.fr

► Amitié loisirs

C'EST AVEC PLAISIR QUE NOUS AVONS PU REPRENDRE NOS ACTIVITÉS.

C'est avec joie que nous avons retrouvé toutes les fidèles personnes du cours de peinture du mercredi matin et après-midi.

21 personnes ont pu profiter de notre croisière sur le Pô. Ce sont toujours des moments de détente, enrichissants et conviviaux. Grâce au très beau temps nous avons admiré les richesses du patrimoine Italien : notamment Vérone, Venise et les îles Murano et Burano dont les couleurs nous ont enchantés.

Le dimanche 7 novembre, un repas autour du couscous, préparé par La Mélodie des Saveurs, nous a permis de nous retrouver... au prochain maintenant.

Je suis en train de préparer notre future croisière : de Copenhague à Berlin au mois d'octobre 2022, les inscriptions sont ouvertes, n'hésitez pas à me contacter si vous êtes intéressé.

BONNE CONTINUATION À TOUS



MON ADRESSE MAIL :

chantal.roulleau@hotmail.fr

► Association des Anciens Combattants Gouvernes, Conches-sur-Gondoire, Guermantes



Gouvernes, Conches, Guermantes

CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE 2021

Pour la première fois depuis deux ans, et, bien que la pandémie soit encore très présente, ces cérémonies accompagnées de musiciens ont pu se tenir en présence d'un public venu nombreux.

Merci à toutes les personnes et élus des trois communes qui se sont déplacés malgré le froid et le brouillard.

C'est donc avec un plaisir certain que nous nous sommes rendus d'abord à Guermantes, puis à Conches-sur-Gondoire et enfin à Gouvernes où, pour terminer ce périple, nous avons pu nous rassembler salle Lhuillier pour le verre de l'amitié.

Salle comble malgré le PASS SANITAIRE et les gestes barrières pour faire honneur aux différentes boissons proposées et préparées par deux dames de l'association que je remercie.

Merci aussi à toutes les personnes de Gouvernes (Maire, adjoint.e.s et conseiller.e.s...) qui ont apporté tout leur soutien pour l'organisation de cette rencontre sans oublier le Conseil Municipal JEUNES. La présence active de tout ce jeune Conseil a apporté une note de fraîcheur qui est de nature à nous rassurer sur la transmission du devoir de mémoire.

Merci et Bravo les jeunes pour votre participation active à cette cérémonie que vous avez rendue encore plus émouvante. Je vous en suis très reconnaissant.

Rendez-vous le 8 mai 2022 avec l'espoir d'une pandémie quasi terminée.

Michel CHARPENEL



SIÈGE SOCIAL :

Mairie - 77400 GOUVERNES



ADRESSE DE CORRESPONDANCE :

9 allée Alain Fournier - 77600 GUERMANTES



► Entr'Chats

Après une année difficile, Entr'chats donne de nouveau ses cours de danse dans la salle Lhuillier. Malgré les difficultés rencontrées, nous sommes très

heureux de pouvoir être présents et retrouver les élèves. Nous sommes tous conscients du bonheur qui est le nôtre et nous le savourons... Le programme de cette année est simple : danser chaque jour avec plus de joie et de bonheur.

Grace à la ténacité des élèves, nous avons pu en juin dernier présenter le spectacle « Esméralda Notre Dame de Paris » et nous remercions tous les élèves pour leur travail et leur professionnalisme. Grace à eux le spectacle a été un vrai succès. Nous remercions la mairie de Gouvernes qui nous a aidés à garder le lien avec les élèves en mettant à notre disposition la cour de l'école afin de faire les répétitions pour le spectacle.

La vidéo du spectacle est disponible auprès de l'association. Si vous souhaitez nous contacter pour les cours ou autre n'hésitez pas à nous appeler ou nous envoyer un message.

Je vous souhaite à tous
de très belles fêtes de fin d'année.

Christine



N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS



PAR TÉLÉPHONE
06.64.49.50.24



PAR MAIL
entr.chats@free.fr



SUR NOTRE SITE
www.entrchats.com

PATRIMOINE DE GOUVERNES



Comme chaque année, l'association s'est mobilisée à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine les samedi 17 et dimanche 18 septembre afin d'ouvrir en particulier notre église St. Germain pour pouvoir accueillir les visiteurs. Ceux-ci ont d'ailleurs été nombreux à venir puisque les mairies de Guermantes, Conches et Gouvernes avaient organisé pour l'occasion une randonnée permettant de relier ces trois villages. Le beau temps aidant, ce sont plus de 70 randonneurs qui ont pu (re)-découvrir l'Église, et, par petits groupes, la petite salle des catéchismes, également ouverte à la visite pour l'occasion. Au total, sur l'ensemble du week-end, une centaine de personnes auront fait le déplacement pour voir en particulier la statue de Jeanne d'Arc ainsi que l'étendard du patronage dont la récente restauration fait l'admiration de tous, mais aussi pour visiter la petite salle des catéchismes, avec les commentaires toujours érudits d'Yves Mosser.

L'association a également participé activement à la journée de nettoyage organisée début octobre par les communes de Conches, Guermantes et Gouvernes, assurant en particulier le nettoyage de l'Église... Certains rapportent qu'une bonne odeur de cire flotte depuis dans l'Église.

« LE SAVIEZ-VOUS ? » :

Pour ceux qui ne le savent pas encore, l'association du Patrimoine essaie depuis quelques mois de rédiger des petites fiches sur des sujets reliant l'actualité à des anecdotes locales concernant les différents aspects du patrimoine de Gouvernes. Les premiers numéros, consacrés à la Grande Armée de Napoléon, Jeanne d'Arc, l'hôtel Gendret ou Louise Michel et envoyés par mail aux adhérents de l'association ont été très bien accueillis, ce n'est donc qu'un début...

CONCERT DE NOËL :

Soyons honnête, la pandémie ne nous facilite pas la tâche et il est très difficile d'organiser un concert comme nous en avons l'habitude. Mais il nous semble également très important de garder le principe d'une soirée de rencontre avant Noël pour partager un moment musical et convivial. Au moment où nous écrivons cet article, c'est la date du vendredi 3 décembre qui est retenue, avec la participation de la chorale « Tous en scène » et de son chanterue (petit orgue de barbarie). Nous espérons donc que cette soirée aura pu avoir lieu dans les meilleures conditions.

RESTAURATION DE LA SALLE DES CATÉCHISMES :

Le projet avance, les prestataires ont été choisis et validés, et après signature des marchés de restauration, les travaux débuteront en décembre (rappelons que c'est tout d'abord la toiture qui devra être restaurée pour assurer ensuite la pérennité de la restauration)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

L'assemblée générale se tiendra au premier trimestre 2022, nous vous en informerons en temps utile.

D'ici là, nous souhaitons à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2022.

Association du Patrimoine de Gouvernes
Novembre 2021

Pour toutes les personnes intéressées qui souhaitent nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter :



PAR TÉLÉPHONE
06.12.64.46.94



PAR MAIL
y.mosser@yahoo.fr



► Association Les écureuils Ciné-club de Gouvernes

Un film récent L'Art du Mensonge a démarré, en suspens, la saison 2021 - 2022 du Ciné-club de Gouvernes lors de la première séance en octobre. Les gestes barrières et le distancement ont été respectés lors de cette soirée et les pass sanitaires ont été scannés.

Nous avons été très heureux à cette première séance d'accueillir et d'être soutenus par de nouveaux adhérents ainsi que par nos adhérents fidèles.

La séance du 6 novembre s'est bien déroulée avec, de nouveau, le respect des mesures sanitaires. Nous espérons sincèrement maintenir les séances suivantes prévues pour cette saison 2021- 2022.

Nous avons repris la programmation proposée pour la saison 2020-2021 qui offre une sélection de films très divers : comédie, drame, biographie, et romance !

En raison du confinement, la saison 2020 - 2021 a dû se limiter à une seule soirée. Mais nous osons être confiants que cette saison 2021 - 2022 puisse continuer en sérénité.

LES SÉANCES CINÉMA ONT LIEU CHAQUE MOIS DANS LA SALLE LHUILLIER À 20H30.



- Rappel de nos tarifs : La séance : Adhérent : 3€ ; Non-adhérent : 5€
- Etudiants, chômeurs : 1€50
- Adhésion : 10€ par an.

Les membres du Conseil d'administration du Ciné-club de Gouvernes vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et surtout de rester en bonne santé.

CONTACT : ALAIN BONIOU

09 77 78 71 69 ou 07 66 24 58 09



**LES DERNIERES INFOS DE VOTRE COMMUNE
RETROUVEZ NOUS SUR : FACEBOOK, INSTAGRAM ET TWITTER**



@Gouvernes



@mairieGouvernes



gouvernes_mairie